

# INFO SENIOR



Commission européenne

Bulletin d'information de la DG HR

MARS - JUIN 2024 #30

## Sommaire

- 1 +32 229 11111 est désormais le seul numéro de contact pour tous les services du PMO
- 2 Couverture complémentaire du conjoint/partenaire reconnu d'un affilié au RCAM
- 6 L'application PMO Mobile s'appelle désormais "MyPMO" : vous pouvez l'adapter selon vos besoins
- 7 Bienvenue à l'AIACE Irlande
- 8 Assurances « Maladie / Accident » complémentaires au RCAM
- 10 Teams After EC
- 11 Les Assises 2024 de l'AIACE
- 12 L'AIACE Internationale – Visiter le site

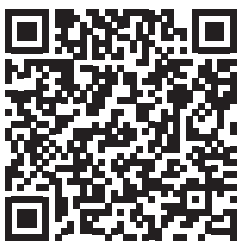
## +32 229 11111 est désormais le seul numéro de contact pour tous les services du PMO

#30-PMO-001

Depuis le 9 février, un numéro unique MyPMO **+32 229 11111** est en place pour toutes les questions relatives à l'assurance maladie, aux pensions, aux allocations et à tous les autres sujets traités par le Paymaster Office (PMO). Toutes les anciennes lignes téléphoniques du PMO par sujet, unité ou lieu ne sont plus opérationnelles. Dans les prochaines semaines, tous les appels entrants sur ces lignes seront automatiquement redirigés vers le numéro unique MyPMO.

Mis en place pour répondre aux besoins de tous les utilisateurs des services du PMO dans plus de 60 institutions, agences et autres organes de l'UE, et de près de 30 000 retraités de l'UE, ce numéro unique est à votre disposition en anglais et en français, tous les jours ouvrables, de 9h30 à 12h30, pour tous les services du PMO.

L'objectif du numéro unique MyPMO est de répondre aux cas urgents et complexes où l'expertise et les conseils des équipes PMO sont les plus nécessaires, en complétant ainsi les informations et les autres options de contact disponibles.



Retrouvez également INFO SENIOR en 5 langues sur

**My IntraComm**

<https://myintracomm.ec.europa.eu/retired/fr/Pages/Info-Senior.aspx>



- ▶ Avant d'appeler le numéro unique MyPMO : vérifiez d'abord si l'information dont vous avez besoin se trouve sur le portail Staff Matters, qui contient des informations pratiques détaillées sur tous les sujets. Il y a de fortes chances que vous y trouviez la réponse à votre question, ainsi qu'une fonction de contact avec le personnel vous permettant de poser facilement une question par écrit.

### Comment cela fonctionne-t-il ?

Conçu en fonction des besoins des retraités, ce numéro de téléphone permet de répondre à tous les appels de manière efficace et uniforme. Lorsque vous le composez, vous devez d'abord choisir parmi huit thèmes principaux. Classés en fonction du nombre d'appels reçus jusqu'à présent sur chaque thème, ils commencent par l'assurance

maladie, suivie des pensions, des prestations familiales et d'autres thèmes moins ou pas du tout pertinents pour les retraités.

En résumé, lorsque vous appelez ce numéro, vous n'avez même pas besoin d'entendre toutes les options - il vous suffit de sélectionner 1 pour l'assurance maladie, 2 pour les pensions, ou 3 pour les allocations familiales et scolaires. Une autre option, très importante pour les retraités, EU Login, se trouve au numéro 7. Comme vous le savez, le compte EU Login vous donne un accès sécurisé aux applications européennes importantes ainsi qu'à vos dossiers et documents personnels. En cas de problème avec votre compte EU Login, ou si vous devez en créer un, vous pouvez choisir la septième option et contacter les équipes informatiques du PMO qui sont prêtes à vous aider.

#30-PMO-0002

## Couverture complémentaire du conjoint/partenaire reconnu d'un affilié au RCAM



Article 14

### Période de couverture concernée: 1.7.2024-30.6.2025

La présente information administrative concerne les affiliés au régime commun d'assurance maladie (RCAM) dont le conjoint/partenaire reconnu bénéficie ou pourrait bénéficier de la couverture RCAM complémentaire, en référence aux conditions prévues à l'article 14 de la **réglementation commune relative à la couverture des risques de maladie des fonctionnaires des Communautés européennes**.

### Modalités d'application relatives à la mise à jour des droits du conjoint/partenaire reconnu

Les droits à couverture RCAM de votre conjoint/partenaire reconnu expirent automatiquement au 30 juin de chaque année, à moins que vous n'ayez déjà reçu de la part du PMO la confirmation que la couverture de votre conjoint/partenaire reconnu est ouverte à vie, à condition qu'il/elle soit à la retraite et qu'il/elle dispose d'un revenu stable. Ces droits peuvent être rétablis rétroactive-

ment à partir du 1<sup>er</sup> juillet de la même année, une fois reçus les documents pour le renouvellement, à condition que le revenu annuel soit au-dessous du plafond RCAM

Afin d'étendre la couverture complémentaire du conjoint/partenaire reconnu, veuillez transmettre au PMO le dernier certificat d'imposition officiel sur le revenu de votre conjoint/partenaire reconnu. En l'absence de ce certificat, vous pouvez envoyer tout autre document délivré par les autorités nationales compétentes indiquant le revenu annuel imposable. Veuillez noter que le document doit être présenté dans son intégralité. Les montants relatifs aux revenus du capital, tels que les revenus de l'épargne ou de transactions immobilières, etc., peuvent être masqués, n'étant pas pris en considération pour le calcul des revenus.

**Veuillez noter que vous devez informer le PMO de tout changement dans la situation des personnes assurées sous votre nom (article 72, paragraphe 4, du Statut et article 22 de la réglementation relative à l'assurance maladie).**

Le RCAM se réserve le droit de récupérer tout montant indûment remboursé si, après réception des documents requis, il apparaît que la situation professionnelle du conjoint/partenaire reconnu ne correspond pas à celle déclarée précédemment.

Si votre conjoint/partenaire reconnu déménage pour vous rejoindre sur votre lieu de travail, il/elle est tenu(e) de transférer ses droits en matière de sécurité sociale, y compris les droits d'assurance maladie,



de son pays d'origine vers le pays d'accueil. Le transfert est effectué au moyen d'un formulaire S1 délivré à la demande des autorités nationales compétentes, avant le départ du pays d'origine. Ce formulaire permettra à votre conjoint/partenaire reconnu de s'inscrire auprès d'un régime légal ou réglementaire d'assurance maladie dans le pays d'accueil. La carte européenne d'assurance maladie doit être demandée en même temps que le formulaire S1, car c'est le pays d'origine qui est compétent pour la délivrer.

### Comment soumettre les pièces justificatives?

Veuillez choisir **un seul** des moyens suivants:

1. **Sysper**, ou
2. **Staff Contact** uniquement s'il n'y a pas d'accès à Sysper, ou
3. **courrier papier** uniquement s'il n'y a pas d'accès à Sysper, ni à Staff Contact

Une fois votre document traité, le résultat sera visible sur votre compte en ligne du RCAM. ▶



RCAM  
en ligne

- ▶ Cliquez sur «Mes données administratives», puis sur le nom du conjoint/partenaire reconnu pour vérifier la couverture accordée et pour quelle période.

**1. Via Sysper:**

Le personnel travaillant dans les institutions/agences doit déclarer l'activité et le montant du revenu de leur conjoint/partenaire reconnu par l'intermédiaire de la déclaration d'activité professionnelle en ligne, en cliquant successivement dans Sysper sur:

- «Droits & Privilèges»
- «Déclarations (scolarité, famille...)»
- «Nouvelle déclaration d'activité professionnelle du conjoint/partenaire reconnu»
- «Déclaration de changement/ma déclaration annuelle pour l'année dernière»

**2. Via Staff Contact:**

**Veillez noter que ce mode de transmission des documents est uniquement destiné aux personnes qui n'ont pas accès à la déclaration de revenus du conjoint dans Sysper.**

Veillez fournir les documents justificatifs par voie électronique en cliquant sur l'enveloppe en haut à droite de votre écran **RCAM en ligne** et puis choisissant le domaine « Assurance RCAM / Affiliation », ou en utilisant le lien suivant :

<https://myintracomm.ec.europa.eu/staff/FR/health/insurance/Pages/membership.aspx?ln=fr>

en cliquant sur le bouton « Staff Contact », puis en choisissant le domaine correspondant «Conjoint – déclaration des revenus annuels».

**3. Par courrier papier:**

**Veillez noter que ce mode de transmission des documents est uniquement destiné aux personnes qui n'ont aucun accès en ligne.**

Veillez envoyer une copie papier par la poste à l'adresse de l'équipe Affiliation du RCAM dont vous relevez, indiquée ci-dessous:

**Bruxelles**

Commission européenne  
Régime commun d'assurance-maladie  
Avenue de Tervueren, 41  
B - 1049 BRUXELLES

**Plafonds par pays – valables du 1.7.2024 au 30.6.2025**

PAYS	Plafond	Devise
ALLEMAGNE	47.181,30	EUR
AUTRICHE	51.105,47	EUR
BELGIQUE	45.629,88	EUR
BULGARIE	61.226,90	<b>BGN</b>
CHYPRE	37.644,65	EUR
CROATIE	38.694,14	EUR
DANEMARK	446.564,67	<b>DKK</b>
ESPAGNE	43.211,50	EUR
ESTONIE	45.127,95	EUR

PAYS	Plafond	Devise
FINLANDE	54.117,04	EUR
FRANCE	54.527,71	EUR
GRECE	40.884,37	EUR
HONGRIE	14.673.214,20	<b>HUF</b>
IRLANDE	63.699,31	EUR
ITALIE	44.397,87	EUR
LETTONIE	40.154,29	EUR
LITUANIE	42.618,31	EUR
LUXEMBOURG	45.629,88	EUR
MALTE	42.527,05	EUR
PAYS-BAS	52.291,84	EUR
POLOGNE	163.420,91	<b>PLN</b>
PORTUGAL	44.078,46	EUR
REPUBLIQUE TCHEQUE	1.112.320,04	<b>CZK</b>
ROUMANIE	168.974,02	<b>RON</b>
ROYAUME-UNI	45.298,42	<b>GBP</b>
SLOVAQUIE	38.694,14	EUR
SLOVENIE	41.933,86	EUR
SUEDE	624.561,72	<b>SEK</b>
AUSTRALIE	76.927,60	<b>AUD</b>
CANADA	65.779,95	<b>CAD</b>
COTE D'IVOIRE	26.189.834,30	<b>XOF</b>
JAPON	6.254.764,17	<b>JPY</b>
MOLDAVIE	885.489,46	<b>MDL</b>
NORVEGE	645.785,71	<b>NOK</b>
RUSSIE	3.730.511,56	<b>RUB</b>
SUISSE	63.892,42	<b>CHF</b>
USA/New York	54.002,58	<b>USD</b>
USA/Washington	50.558,79	<b>USD</b>

En ce qui concerne la détermination du droit du conjoint/partenaire reconnu de bénéficier de la couverture complémentaire du RCAM, dans les pays pour lesquels il n'existe pas de facteur de pondération, le coefficient applicable sera celui fixé pour la Belgique. Le tableau des coefficients

correcteurs applicables en dehors de l'UE est mis à jour et publié chaque année au Journal officiel.

**i @SOURCE : Information administrative N° 09-2024 / 28.02.2024**



Info Admin  
09-2024

#30-PMO-0003



## L'application **PMO Mobile** s'appelle désormais "**MyPMO**" : vous pouvez l'adapter selon vos besoins



**SCAN ME**  
PMO Mobile

**MUCH FASTER**  
**WHEREVER**  
**YOU ARE**



L'application PMO Mobile, utilisée par près de 10 000 pensionnés l'année dernière, a changé de nom et de fonctionnalités. Vous pouvez désormais non seulement le télécharger à partir de l'App Store et de Google Play, mais aussi l'adapter selon vos besoins. Si vous l'utilisez principalement pour des demandes de remboursement, pour vérifier les fiches de décompte des frais de maladie, ou pour demander une autorisation préalable, il suffit d'un clic sur ces fonctions pour les ajouter à vos favoris et ce sont elles qui apparaîtront sur votre écran, à la place de fonctions qui ne vous intéressent pas, comme les missions par exemple.

La nouvelle application mobile MyPMO fonctionne également sur PC ou tablette, y compris à l'ancienne adresse <https://webgate.ec.europa.eu/PMOMOBILE/>, ce qui permet de passer d'un appareil à l'autre en toute tranquillité.

Vos données seront toujours protégées par EU Login et l'authentification à deux facteurs.

L'application MyPMO vous permet de faire tout ce que vous faisiez auparavant dans RCAM en ligne. Ce dernier reste également en place pour les pensionnées qui préfèrent y gérer leurs activités RCAM.

# Bienvenue à l'AIACE Irlande

Nous faisons partie de l'AIACE Internationale, qui représente les anciens membres du personnel des institutions européennes. Nous représentons les anciens membres irlandais et les autres pensionnés résidant en Irlande ainsi que leurs conjoints/partenaires. Nous comptons actuellement 294 membres.

## Notre comité est composé de :

Jimmy McGing (président) ; Anne Harris Hennon (vice-présidente) ; Catherine Bunyan (secrétaire) ; Linda Reale-Horvat (secrétaire chargée des adhésions) ; Izaskun El Busto (trésorier - actuellement en congé et remplacé par la trésorière adjointe intérimaire, Anne Harris Hennon) ; Jaume Costa et Sean Doyle (ambassadeurs, aide & conseils) ; Catherine Cerf (communications) ; Frank Fahy (activités sociales) ; Denis Smyth (cartes de membres/photos).

Nous fournissons des informations et des contacts sociaux à tous nos membres. Notre site web ([www.aiaceirelandsection.com](http://www.aiaceirelandsection.com)) fournit des renseignements utiles (administratifs et sociaux) pour aider nos membres retraités. Notre Guide des membres est particulièrement utile et un mot de passe est fourni à tous les membres pour leur permettre d'y accéder.

Nous établissons chaque année un calendrier des activités sociales comprenant plusieurs événements (par ex. des compétitions de golf), rassemblements (déjeuners et réunions) et sorties dans différentes régions

d'Irlande. Notre calendrier mis à jour peut être consulté sur notre site web. Voici ci-dessous les événements qui ont été prévus pour 2024 :

- Assemblée générale annuelle (1<sup>er</sup> mars)
- Sortie de printemps au château de Hillsborough en Irlande du Nord (30 avril)
- Déjeuner de la mi-été (21 juin)
- Classique de golf d'automne (2 octobre)
- Déjeuner de Noël (6 décembre)

Nous tenons également les membres informés des dernières nouvelles venant de Bruxelles qui les concernent.

Les membres et les membres potentiels peuvent accéder aux formulaires de demande d'adhésion et d'ordre permanent sur notre site web ci-dessus ou en envoyant une demande à notre secrétaire chargée des adhésions (Linda Reale-Horvat) via notre boîte mail: [aiaceireland2017@gmail.com](mailto:aiaceireland2017@gmail.com)

La cotisation annuelle s'élève à 35 euros; elle peut être payée grâce au formulaire d'ordre permanent (qui doit être renvoyé à notre trésorier via notre boîte mail ci-dessus), ou par un paiement direct du membre (en informant le trésorier). Si un membre potentiel choisit la seconde méthode, les coordonnées du compte bancaire lui seront envoyées à sa demande.

Nous sommes impatients d'être contactés par nos futurs membres et de les accueillir dans nos rangs !



Site web



E-mail

# Assurances « Maladie / Accident » complémentaires au RCAM



Informations  
générales

## Est-il utile de s'assurer en complément au RCAM ?

Pour les fonctionnaires et agents des Institutions européennes, le remboursement partiel ou total des soins de santé se base principalement sur quatre « piliers » :

- Le Régime Commun d'Assurance Maladie Invalidité, statutaire – le RCAM
- L'assurance accident statutaire
- Les assurances santé / accident complémentaires au RCAM (à souscrire)
- Les assurances assistance lors de séjours à l'étranger (à souscrire)

Il y a des aspects financiers, psychologiques, culturels, administratifs et de confort qui peuvent justifier une couverture complémentaire au RCAM. La facilité et la rapidité du remboursement offert par une assurance complémentaire est un argument important. Quoiqu'il en soit, il est prudent de couvrir à 100% les risques les moins fréquents mais les plus coûteux tels que l'hospitalisation.

Il y a des assurances complémentaires individuelles et d'autres dites « collectives », car soutenues par un contrat cadre entre la compagnie d'assurance et une association : AIACE ou Afiliatys.

## Le Statut limite cependant le risque financier !

L'Article 72§3 du Statut indique que ce risque financier est au maximum équivalent à un demi-salaire mensuel ou une demi-pension mensuelle de base au cours de douze mois consécutifs, pour l'affilié et les personnes à sa charge. Il faut cependant demander ce remboursement spécial et bien choisir la période des 12 mois.

Le remboursement spécial, au-delà du demi-salaire mensuel ou demi-pension, peut être de 100% mais est fonction de la situation de famille et des règles des DGE du 01.07.2007.

Cette procédure demande de tenir une comptabilité précise et continue pour optimiser la demande du remboursement spécial : le choix des 12 mois à prendre en considération.

Il faut considérer les plafonds de remboursement ainsi que les exclusions possibles et l'application par le PMO des règles d'excessivité (Art. 20 du règlement RCAM). Il convient également de considérer que les Dispositions Générales d'Exécution (DGE) peuvent être revues.

## Informations générales sur les assurances complémentaires au RCAM

Un dossier résume les différentes assurances proposées aux agents des Institutions européennes. Il donne toutes les références nécessaires. Vous pouvez obtenir la der-





nière version en la demandant à [francoiseattal@yahoo.fr](mailto:francoiseattal@yahoo.fr).

Pour vous aider à comprendre les spécificités des différentes assurances, leur intérêt par rapport à votre situation particulière ou aux caractéristiques de votre famille, Serge CRUTZEN et Jean-Pierre AMOND assurent une permanence hebdomadaire les jeudis de 10h30 à 15h30 dans le bureau N-105 00/010, 105 Avenue des Nerviens 1040 BRUXELLES (près du Parc du Cinquantenaire).

Il s'agit d'entretiens individuels sur rendez-vous. Pour prendre rendez-vous, il suffit d'envoyer un mail à [francoiseattal@yahoo.fr](mailto:francoiseattal@yahoo.fr)

### Informations spécifiques pour l'assurance complémentaire au RCAM proposée par Afiliatys (Hospi Safe)

Pour ce qui concerne cette assurance collective conclue entre Afiliatys et Allianz Care, les titulaires d'un tel contrat peuvent rencontrer un représentant d'ALLIANZ CARE tous les jeudis de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 dans le bureau d'AFILIATYS, N105 00 06, au 105 Avenue des Nerviens 1040 BRUXELLES.

Pour prendre rendez-vous : <https://calendly.com/hospi-safe/20min?month=2022-12>

### Informations spécifiques aux assurances complémentaires au RCAM proposées par l'AIACE (Hospitalisation et Accident)

En ce qui concerne les assurances complémentaires « Hospitalisation » et « Accident » proposées par l'AIACE – Cigna, l'AIACE dispose d'un « Groupe Assurances » qui contrôle le fonctionnement de ces polices. Pour toute question, ce Groupe Assurances de l'AIACE est joignable à l'adresse suivante : [aiace.assurances@gmail.com](mailto:aiace.assurances@gmail.com)

Cigna organise des rencontres le mardi une fois par mois, à tour de rôle, un mois en vidéo conférence et le mois suivant en présentiel dans les bureaux de l'AIACE à Bruxelles VM 18 03/58 (rue Van Maerlant 18 1040 Bruxelles). Pour prendre rendez-vous à ces rencontres mensuelles : contacter le courtier d'assurance, Cigna/Eurprivileges, [info@eurprivileges.com](mailto:info@eurprivileges.com), tél. **+32 3 217 65 76**.

### Rappel

Il est essentiel que les associations et les assureurs disposent de vos adresses correctes une fois à la retraite !

Serge Crutzen  
Senior Actif DG HR D2  
Information Assurances  
Complémentaires



Rendez-vous  
HospiSafe



Rendez-vous  
Eurprivileges

#30-AIACE-0002

## Teams After EC



Est un réseau social de discussion et d'échange d'informations dans un environnement sécurisé, réservé uniquement aux pensionnés des Institutions et organes européens à la retraite et quelques personnes de la Commission (PMO et DG HR principalement) ou d'autres institutions.

Teams After EC permet de rester en contact avec les anciens collègues et offre la possibilité de retrouver dans la liste des membres les personnes perdues de vue en leur laissant un message privé.

Certains fonctionnaires en activité, à la Commission et dans d'autres institutions européennes, travaillant dans le domaine des Ressources Humaines (DG HR, PMO, etc.) choisissent de se faire membres du réseau, sur une base volontaire, et sont disponibles pour répondre aux questions et/ou donner un retour d'information sur des difficultés rencontrées par des retraités.

### Teams After EC : qu'est-ce que c'est et à quoi ça sert ?

Teams After EC facilite la circulation des idées et organise les échanges sous forme de sujets d'intérêt, auxquels vous choisirez d'adhérer ou non. Vous pourrez participer à la discussion, ajouter le cas échéant des images, documents, liens hypertexte, etc. à votre message pour appuyer votre discours, solliciter l'avis des autres. Posez des questions, l'expérience d'une personne sera partagée avec d'autres, par exemple sur le RCAM en ligne ou les pensions, etc.

Plusieurs guides d'utilisation officiels ou « maison » sont disponibles pour aider à l'utilisation des différentes applications de la Commission européenne, par exemple dans divers canaux d'aide en ligne (Help RCAM-JSIS, Help EU Login, Help Staff Contact, Help Pension etc.) créés par l'AIACE Internationale.

Les différentes rubriques (ou canaux) sont alimentées et mises à jour régulièrement par l'ensemble de l'équipe, ce qui permet aux pensionnés d'être informés très rapidement. Toute information et contribution de la part des participants sont les bienvenues.

Sur base régulière des sessions de formation sont organisées avec l'aide de la DIGIT.

En plus des guides et manuels mis à disposition, Teams met à disposition des présentations vidéo, tutoriels, podcasts, etc.



### Évolution possible

On pourrait se contenter de la situation actuelle : échange d'informations et support pratique surtout liés au statut, frais médicaux, pensions, etc. Mais on pourrait également envisager un développement proactif du site qui inclurait d'autres domaines afin de maintenir l'intérêt des anciens comme des nouveaux venus.

Pour dynamiser le site, en exploitant les technologies que le système offre, voici quelques suggestions d'élargissement :

Par exemple :

- Présentations en ligne sur des sujets d'actualité par exemple depuis Commission en Direct (*Certaines existent peut-être déjà sous forme de Webstreaming ; il y a aussi des podcasts*)

- Priorités de la présidence de l'Union Européenne
- Comment se faire aider chez soi et à quel remboursement prétendre ?
- Présentation d'Europe Direct...

Si vous souhaitez vous inscrire, envoyez un email avec vos coordonnées (nom, prénom et numéro de pension) à **HR-TEAMS-AFTER-EC@ec.europa.eu** et vous recevrez une invitation avec des instructions à suivre.

Il importe de savoir qu'il ne faut PAS d'EU Login pour accéder à TEAMS After EC mais bien un compte Microsoft que vous possédez peut-être déjà (via adresse Hotmail, Outlook ou si vous utilisez Ms Office (Word, Excel, etc.). A défaut vous pourrez créer un tel compte facilement et gratuitement.



E-mail

## Les Assises 2024 de l'AIACE

#30-AIACE-0003



Site web



Les Assises 2024 de l'AIACE se tiendront à Catane (Sicile) du 12 au 15 octobre. Le programme inclut une visite de la ville, la découverte du baroque sicilien à Modica, Noto et Raguse, un repas convivial et une conférence/débat. Des extensions sont proposées à Taormina, Syracuse et Villa del Casale (remarquable villa

romaine à Piazza Armorina). C'est l'occasion de retrouver et de rencontrer des collègues dans la convivialité, la collégialité et la joie, tout ceci allié à la culture. Toutes les informations sont disponibles sur le site de l'AIACE : <https://aiace-europa.eu/fr/assises/2024-yearly-congress/>

#30-AIACE-0004

Site web  
AIACESite web  
EU LOGINSite web  
HelpdeskSite web  
Contacts

## L'AIACE Internationale – Visiter le site

Avez-vous déjà visité le site de l'AIACE Internationale (<https://aiace-europa.eu/fr/>), qui existe en allemand, anglais et français **et est accessible sans EU Login** ? Sinon, allez-y faire un tour. Vous y trouverez tout d'abord les dernières nouvelles dans un pop-up qui apparaîtra sur la droite de l'écran dès l'ouverture du site (avec chaque fois le lien vers le document ou la page du site). Vous pourrez découvrir tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur les pensions, sur le RCAM ou les assurances (rendez-vous dans l'onglet « Services »), ou encore sur les applications informatiques de la Commission (onglet « Outils informatiques »).

Ensuite, si vous n'avez pas de compte EU Login (il y a tout ce qu'il faut pour en créer un ici : <https://aiace-europa.eu/fr/tools/eu-login/>) ou,

si vous trouvez trop compliqué de l'utiliser, vous pouvez vous adresser aux helpdesks : <https://aiace-europa.eu/fr/helpdesk/>. Vous y trouverez également, par exemple, la version la plus récente de tous les documents et formulaires de la Caisse Maladie dans toutes les langues ainsi que des documents et guides donnant des indications pratiques sur la façon d'accéder à telle application ou à telle page. Si vous cherchez quelque chose de précis, utilisez plutôt la loupe comme moteur de recherche. Elle vous affichera toutes les sources d'information disponibles en relation avec votre recherche. Si vous avez besoin de contacter des services de la DG HR ou du PMO, rendez-vous dans le point de menu "Services" et puis sur « Contacts » (<https://aiace-europa.eu/fr/services/contacts/>)"